

COMMUNIQUE DE PRESSE

L'organe délibérant (Le collège) du Conseil de la concurrence s'est réuni le 15 novembre 2018 pour examiner et délibérer sur des plaintes et les dossiers suivants :

Dossier 01:

- Saisine n ° 05/2017 déposée par le représentant de l'Association de protection et orientation du consommateur et son environnement (APOCE) contre Algérie Télécom.

Dossier 02:

- Demande d'avis n ° 02/2018 déposé par le Ministère du commerce contre les sociétés : Laiterie Soummam - Laiterie Betouche – Danone.

Dossier 03:

- Demande d'avis n ° 05/2018 déposé par l'Agence Nationale de Promotion et de Développement des Parcs Technologiques (ANPT) contre Sarl CLIM, BA EQUIPEMENT, TOSHIBA.

Divers:

- Présentation d'un résumé de l'étude du marché du médicament.
- Présentation d'un résumé du programme de conformité aux règles de la concurrence.
- Coopération interne et externe.

رئيس مجلس المنافسة
عمارة زيتوني

